



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Résolution

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 29.01.13

Déposé le : 13-RES-002

Scanné le : _____

Art. 136 LGC La résolution, qui s'exprime sous la forme d'une déclaration ou d'un vœu, porte sur un sujet d'actualité ou sur un objet traité par le GC. Elle peut être déposée par un député, une commission ou un groupe politique. Elle n'a pas d'effet contraignant pour son destinataire.

Pour que la résolution soit traitée, il est nécessaire qu'elle soit soutenue par au moins vingt députés. Elle est portée à l'ordre du jour d'une séance plénière et mise en discussion ; elle peut être amendée avant d'être soumise au vote. Jusqu'au vote de la résolution par le GC, l'auteur de celle-ci peut la retirer. Si la résolution est adoptée et qu'elle consiste en un vœu, le CE informe le GC de la suite qui lui a été donnée.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de la résolution

L'équité, aussi pour les assurés vaudois !

Texte déposé

Ces derniers jours, les assurés vaudois ont pris connaissance avec stupeur de la décision de la commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil des Etats de ne pas restituer la part des primes d'assurance maladie payées en trop par les Vaudoises et les Vaudois. Le canton de Vaud a payé entre 1996 et 2011 une contribution excédentaire pour financer les réserves de l'assurance maladie obligatoire. Cette situation dénoncée depuis des années par les autorités vaudoises ne semble pas avoir été sérieusement prise en compte par les sénateurs membres de la commission susmentionnée.

En effet, prétextant la complexité du dossier, les élus nationaux concernés préfèrent évoquer leur impuissance plutôt que de garantir l'équité entre les assurés des différents cantons. Le Grand Conseil vaudois ne peut se satisfaire de cette décision partisane d'élus de cantons qui ont bénéficié durant des années de cette situation.

En fonction de cette situation, le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à mettre en œuvre une action politique concertée, avec leurs collègues des autres cantons suisses, qui se retrouvent aujourd'hui dans la situation du canton de Vaud, dans le but d'obtenir la restitution de la contribution excédentaire des assurés vaudois.

Aujourd'hui, les élus parlementaires vaudois doivent apporter un soutien fort à toutes les démarches politiques qui visent à restituer aux Vaudoises et aux Vaudois la part de leurs primes maladies perçues en trop durant quinze ans, d'un montant d'environ 600 millions.

Le Parlement vaudois attend du Conseil d'Etat, une démarche politique démocratique, utilisant les processus politiques adaptés pour changer cette décision sans exercer un chantage indigne d'une institution démocratique de notre pays.

A la lecture du programme de législature du Conseil d'Etat, le Grand Conseil est conscient que notre Canton doit pouvoir compter sur des participations financières très importantes de la Confédération en faveur d'importants projets de mobilité ou pour soutenir les investissements dans le cadre de sa politique d'agglomération.

Pour ces raisons et en vertu de l'article 136 LGC, nous déposons la résolution suivante :

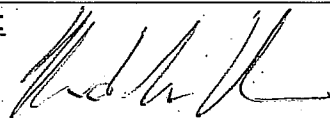
1. En regard avec la décision de la Commission de la Santé de la Sécurité Sociale du Conseil des Etats, le Grand Conseil exprime son incompréhension totale et sa déception sur le manque d'éthique dans le traitement de la restitution de la part des primes d'assurance maladie payées en trop par les Vaudoises et les Vaudois.
2. Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à initier une démarche concertée avec les autres cantons concernés en sollicitant une rencontre urgente avec les autorités fédérales, en particulier avec le Conseiller fédéral en charge de ce dossier.
3. Le Conseil d'Etat est prié d'organiser une rencontre, avant la prochaine session des Chambres fédérales, avec les élus vaudois pour coordonner les démarches politiques engagées par le Canton de Vaud en vue d'obtenir le remboursement des contributions excédentaires des assurés vaudois.
4. Le Grand Conseil soutient le Conseil d'Etat dans toutes démarches politiques démocratiques qui visent à obtenir un traitement équitable des assurés vaudois par rapport aux primes versées à ce jour.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Claude-Alain Voiblet

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s)

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	<i>L. Chappuis</i>	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie		Favez Jean-Michel
Apothélos Stéphane	Chevalley Christine		Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle		Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc		Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc		Gander Hugues
Ballif Laurent	Christen Jérôme		Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella		Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel		Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe		Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis		Golaz Florence
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald		Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence		Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte		Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial		Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Debluë François		Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel		Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne		Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory		Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier		Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel		Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe		Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline		Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José		Jungclauss Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette		Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surrer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Aliette	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rezzo Stéphane	Voilet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neirynck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric